

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

84/228 du 12/3/84 TB.28
DECRET N° /MTTS.DGTFP.DFP.22025.
Portant intégration et nomination de
Monsieur IBRAHIM Daniel, Cnss. les cadres
de la catégorie A, hiérarchie 1 des
Services Techniques (Génie Rural) .-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/I S A S :
D.G.B.
/)
/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 25/80 du 13.12.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
/u le décret n° 62/130/ME du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
/u la lettre n° 5035/ME.DGEC.DOB du 18. Septembre. 1983 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressé ;
/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre le Congo
et l'URSS ;

SECRET :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur IBARA Daniel, né le 1ER Avril 1956 à Poto-Poto, titulaire du Diplôme de l'Académie Agricole de Bielorussie (URSS), Spécialité : Mécanisation Agricole, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Techniques (Genie Rural) et nommé au grade d'Ingénieur du Genie Rural Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 12 Mars 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius MOUMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEXOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGTFP/DPF..... 3
DPF/BST..... 1
D.G.B..... 3
D.G.F..... 1
M.A.F..... 1
SGLE..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGCM/BC..... 2.-